

Action Sociale

CNAS du 29 octobre 2024

Déclaration Liminaire

Le Président de la République ayant décidé, suite aux élections européennes, de dissoudre l'Assemblée Nationale, les électeurs ont très nettement exprimé leur rejet des politiques menées par le précédent gouvernement lors des élections législatives.

Le nouveau gouvernement constitué en septembre reste sur une ligne quasi identique considérant le fonctionnaire comme une dépense et une variable d'ajustement.

Cette stigmatisation permanente reste insupportable pour les agents qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt général : les fonctionnaires passent à la caisse du « quoi qu'il en coûte » !

Les propos du ministre de la Fonction Publique, du dimanche 27 octobre (absentéisme et jour de carence), confirme cet état d'esprit gouvernemental.

Concernant le budget 2025, selon ce gouvernement, les efforts doivent porter principalement sur la réduction des dépenses publiques, se traduisant par une baisse des crédits et la suppression de 523 ETP dans notre ministère malgré les engagements de notre ancien ministre qui nous avait annoncé enfin une année « blanche » en 2025.

À ce stade, le budget de l'Action Sociale serait maintenu mais sans tenir compte de l'inflation ce qui s'apparente déjà à une baisse !

Mais quel pourcentage va être appliqué à la réserve ?
Quid du montant de la subvention à la MGEFI et aux opérateurs de l'Action Sociale ?

Les groupes de travail de septembre et d'octobre sur la restauration et le logement ont démontré l'importance d'une action sociale ministérielle forte participant à l'attractivité de notre ministère et à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents.

La réunion sur « l'attractivité et le déroulement de carrière » a rappelé que l'action sociale ministérielle, notamment via l'ALPAF, était un atout d'attractivité.

À l'ordre du jour de ce CNAS, un point important sur la réforme de l'action sociale voulue par le secrétariat général.

La réorganisation du réseau semble difficile à mettre en place, le recrutement n'est toujours pas terminé, et certains responsables régionaux ont du mal à comprendre et trouver leur place sans jouer un rôle hiérarchique auprès des CDAS.

FO Finances demande un organigramme par région précisant les fonctions des délégués de proximité et/ou thématiques à l'instar des documents par région fournis lors du CNAS du 31 mai 2023.

Cette réforme se traduit également par la création en 2024 de la Fédération d'Action Sociale Finances regroupant les 3 opérateurs ALPAF, EPAF et AGRAF.

FO Finances rappelle son exigence de maintien de l'autonomie de ces 3 associations. Pour nous, cette fédération doit à terme faciliter le parcours usager en plaçant l'agent au cœur du dispositif.

Le Chèque Sport Finances, mis en place en 2023, constitue un réel avantage pour les agents, mais malheureusement, certains clubs refusent d'adhérer en raison du montant de commission trop important facturé par le prestataire UP.

Pour finir, **FO Finances** vous alerte une nouvelle fois sur l'application de la note SG du 14 novembre 2023 en matière de droits syndicaux. Dans les faits, les préconisations de cette note sont soit ignorées, soit sciemment contournées. C'est inadmissible !!

Par conséquent, **FO Finances** demande qu'un rappel soit adressé à l'ensemble des présidents de CDAS et que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de leur prochaine réunion.

L'action sociale ministérielle doit rester une force pour tous les personnels, actifs et retraités.

FO Finances revendique un réseau au plus proche des agents, un budget répondant aux besoins des agents, la mise en place de nouvelles prestations adaptées aux attentes des agents et renforçant leur pouvoir d'achat.